



Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage
RAPPORT D'ACTIVITE AOUT 2026

Sommaire

Table des matières

Points principaux	2
• Investigations.....	2
• Opération	2
• Légal	3
• Média.....	6
• Management	8
• Relations extérieures.....	8
• Conclusion	9

Points principaux

Le mois d'Août 2026 a été marqué par les points principaux ci-après :

- ✓ 15 missions d'investigation effectuées
- ✓ 05 missions de suivi juridique des affaires et des visites géôles effectuées
- ✓ 10 Rencontres et échanges téléphoniques avec des partenaires de PALF à Brazzaville, Cuvette Ouest, Niari et dans les plateaux

• Investigations

Au cours de ce mois, Quinze (15) missions d'investigation de terrain ont été menées principalement dans les départements du Niari, de la Bouenza, Kouilou, Pool, Pointe-Noire, Brazzaville, et Cuvette.

Indicateurs :

Nombre d'investigations menées	15
Investigations ayant abouties à une opération	00

• Opération

Indicateurs

Nombre d'opérations ce mois	01
Nombre de trafiquants arrêtés	00
Nombre de trafiquants relaxés	00
Nombre de trafiquants en fuite	00

Au cours de ce mois-ci, le projet a pu assister à la saisie d'une quantité importante d'armes et de munitions dont la liste est mentionnée dans les détails de l'opération, au domicile d'un fugitif impliqué dans l'abattage d'un hippopotame dans la réserve de Lésio - Luna.

Détails des opérations

Le 13 Août 2026, sur la base d'une information, une mission conjointe, des éco gardes de la Réserve de Lésio-Luna et des éléments du commissariat de police d'Odziba assistés par le PALF, a été organisée en vue de l'interpellation d'un fugitif impliqué dans une affaire d'abattage d'un hippopotame dans la réserve naturelle de Lésion-Luna après l'interpellation de ses deux complices arrêtés antérieurement dans la réserve avec de la viande boucanée de l'espèce abattue. Sur le lieu, le fugitif avait déjà pris la clé des champs avant l'arrivée de l'équipe à son domicile, trouvant quatre (04) armes de chasse type calibre 12, deux (02) armes de guerre dont un (01) PMAK et un (01) pistolet, seize (16) chargeurs dont trois (03) garnis, un (01) sac de munitions soit un total de quatre cent soixante-neuf (469) munitions et vingt-un (21) câbles de pièges.



Armes, chargeurs et câbles saisis au domicile du fugitif au village yono



469 munitions d'armes de guerre saisis au domicile du fugitif au village yono

• Légal

- Cinq (05) missions ont été réalisées par les juristes en ce mois d'Août dans les départements de la Cuvette-Ouest, de la Bouenza, du Pool et de la Cuvette au cours desquelles, ils ont effectué le suivi juridique des différentes affaires devant les cours et tribunaux de la République et les visites geôles dans les établissements pénitentiaires ;
- Une (01) audience sur un (01) affaire a été suivie devant Tribunal Grande Instance d'Ewo ;
- Le MEF compte en ce mois d'Août, douze (12) détenus derrière les barreaux à Brazzaville, Ewo, Djambala, Impfondo et Madingou.

1. Indicateurs

Nombre de suivis d'audience	-01 au TGI d'Ewo : Sept individus poursuivis pour détention, circulation et commercialisation des trophées d'une espèce animale intégralement protégée (Quatre peaux, un crâne et quatre dents de panthère) ;
Affaires en appel et à la Cour Suprême	15 - 06 à la Cour d'Appel de Brazzaville - 01 à la Cour d'Appel de Pointe-Noire - 06 à la Cour d'Appel de Dolisie - 01 à la Cour d'Appel d'Owando - 01 à la Cour Suprême de Brazzaville
Nombre de trafiquants derrière les barreaux ce mois-ci	12 -04 à Brazzaville -02 à Impfondo -01 à Madingou -02 à Ewo -03 à Djambala
Nombre de trafiquants en attente de procès ce mois-ci	64 - 09 à Pointe-Noire (1 ^{er} degré) - 09 à Brazzaville (1 ^{er} degré) - 10 à Brazzaville (2 ^{ème} degré) - 04 à Brazzaville (Cour Suprême) - 03 à Owando (2 ^{ème} degré) - 09 à Dolisie (1 ^{er} degré) - 10 à Dolisie (2 ^{ème} degré) - 02 à Madingou (1 ^{er} degré) - 01 à Impfondo (1 ^{er} degré) - 07 à Ewo (1 ^{er} degré)

I- SUIVI D'AUDIENCE :

➤ **Affaire NTONDELE MOUKOKO Fulgence Claver :**

Un trafiquant de produits fauniques de nationalité congolaise, le nommé NTONDELE MOUKOKO Fulgence Claver a été interpellé le 28 octobre 2025 à Nkayi, en possession d'un bébé chimpanzé par une équipe conjointe des éléments de Région de gendarmerie et des eaux et forêts du Département de la Bouenza avec l'appui technique du Projet d'appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF), pour délits de détention, circulation et commercialisation d'une espèce animale intégralement protégée. Condamné le 20 novembre 2025 dernier, **NTONDELE MOUKOKO Fulgence Claver** demeure derrière les barreaux. Les 19 et 20 Août 2026, un suivi juridique a été effectué au commissariat de police de Madingou faisant office de maison d'arrêt pour faire constater la présence physique et effective du condamné derrière les barreaux.

➤ **Affaire NGASSAKI Davy et ELOMBO Levy :**

Deux trafiquants des produits fauniques de nationalité congolaise, les nommés NGASSAKI Davy

et ELOMBO Levy ont été interpellés le 24 février 2025 à Owando par une équipe conjointe des éléments de Région de gendarmerie et des eaux et forêts du Département de la Cuvette avec l'appui technique du Projet d'appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF), pour abattage d'espèces animales intégralement protégées, détention, circulation et commercialisation des trophées d'espèces animales intégralement protégées. Une peau de panthère et un sac d'écailles de pangolin ont été saisis.

Un jugement a été rendu le 29 avril 2025 dernier devant le TGI d'Owando ;

Lequel jugement a déclaré NGASSAKI Dany et ELOMBO Levy coupable de délits susmentionnés mis à leur charge ;

En répression, leur faisant application de la loi, a condamné NGASSAKI Dany et ELOMBO Levy à la peine de deux (02) ans de prison ferme, 250.000FCFA d'amende et 1.000.000FCFA à titre de dommages-intérêts solidaires.

Le 20 Août 2026, un suivi juridique a été effectué à la maison d'arrêt d'Owando, lequel a permis de faire constater que les condamnés NGASSAKI Dany et ELOMBO Levy ont été mis en liberté conditionnelle pour raisons de santé.

II- SUIVI DES CAS DES AFFAIRES DES AIRES PROTEGEES

❖ Affaire NGOLALI Galmard Adonis et consorts :

Quatre braconniers de nationalité congolaise, les nommés NGOLALI Galmard Adonis, MPORO Merci Cham Chabrel, POUNGUI Papy et OYOUBA Manix Stève ont été interpellés le 11 Août 2026 par les éco garde de la Reserve Naturelle des Gorilles de Lesio-Louna pour délits de chasse et pénétration sans autorisation dans une aire protégée. Avec l'appui technique du Projet d'appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF), les quatre prévenus ont été conduits au Commissariat d'Odziba pour la suite de la procédure. Présentés devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville le 19 Août, les prévenus ont été placés sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Brazzaville en attente du jugement.

❖ Affaire GANDA Cyril Romuald et NGOBA Jean Christophe :

Deux braconniers de nationalité congolaise (RDC), les nommés GANDA Cyril Romuald et NGOBA Jean Christophe ont été interpellé le 03 juin 2026 par les éco garde de la Reserve Naturelle des Gorilles de Lesio-Louna avec 60 morceaux de la viande boucanée d'hippopotame. Avec l'appui technique du Projet d'appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF), les deux prévenus ont été conduits à la Section de Recherche de Région de Gendarmerie de Brazzaville pour la suite de la procédure. Présentés devant le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance de Brazzaville le 09 juin, les prévenus ont été placés sous mandat de dépôt.

Vidée le 21 juillet dernier, cette affaire a connu un rebondissement avec la tentative d'interpellation de MBOULOU Tanguy, cité par les condamnés devant la barre du tribunal ;

Le 13 Août 2026, une mission a été organisée par une équipe mixte des agents de police du Commissariat d'Odziba, de la Fondation Aspinall assistés par le Projet d'Appui à l'Application de la Loi sur la Faune Sauvage (PALF) ;

Sur le lieu, le fugitif s'était déjà échappé, trouvant à son domicile quatre (04) armes de chasse type calibre 12, deux (02) armes de guerre dont un (01) PMAK et un (01) pistolet, seize (16) chargeurs dont trois (03) garnis, un (01) sac de munitions soit un total de quatre cent soixante-neuf (469) munitions et vingt-un (21) câbles de pièges.

III- SUIVI D'AUDIENCES

➤ Affaire OPEBA Maxime et Consorts :

Sept trafiquants des produits fauniques des nationalités congolaise et Tchadienne, les nommés OPEBA Maxime, OYENGALOLOPOLO NGOLI Horsly Clement, NGOSSI Gervelus, NGOTALA Junior Gaël, LESSINONDE Guylvitch, MOUMAYELE Marel Manuel et DOUNGOUS Mahamed

ont été interpellés les 18 et 21 mai 2026 à Ewo et Kellé par une équipe conjointe des éléments de Région de Gendarmerie et des Eaux et Forêts du Département de la Cuvette-Ouest avec l'appui technique du Projet d'appui à l'Application de la Loi sur la Faune sauvage (PALF).

Ils sont poursuivis pour présomption d'abattage, détention, circulation et commercialisation des trophées d'une espèce animale intégralement protégée. Quatre peaux, un crâne et quatre dents de panthère ont été saisis.

Une audience a été suivie le 24 Août 2026 devant le Tribunal de Grande Instance d'Ewo.

A cette audience, les prévenus ont formulé des demandes de mise en liberté, deux demandes ont été rejetées et trois ont été reçues par le tribunal.

NGOSSI Gervelus, NGOTALA Junior Gaël et LESSINONDE Guylvitch ont à cet effet bénéficié d'une liberté provisoire sous caution de 300.000 FCFA chacun. Tenant compte des vacances judiciaires, le dossier a été renvoyé à l'audience du 28 Septembre prochain pour plaidoiries et réquisitions.

• Média

Indicateurs

Nombre total de pièces médiatiques :		36	
Pièces presse papier	Pièces presse internet	Pièces presse télévision	Pièces presse radio
04	28	00	04

Au cours de ce mois d'août 2026, trente-six (36) pièces médiatiques ont été produites.

Elles ont été publiées dans les différents organes de presse, soit :

- **04** dans la presse écrite : « Les Dépêches de Brazzaville », « Agence Congolaise d'Information » et « La Semaine Africaine »;
- **28** sur les web sites : groupecongomedias.com, panoramik-actu.com, tribune-eco.cg; journaldexcellence.com ; lesechos-congobrazza.com, journaldebrazza.com ; www.adiac-congo.com, lhorizonafricain.com, firstmediac.com, lasemaineafricaine.info, www.aci.cg, matinlibre.cg, labreveonline.com, mvmedias.info et opinionpublique.cg ;
- **04** pièces ont été diffusées à plusieurs reprises à la Radio Citoyenne des Jeunes et à la Radio Liberté.

Toutes ces pièces médiatiques ont porté sur :

- L'interpellation de quatre présumés braconniers dans la réserve naturelle de Lésio-Luna ;
- La saisie d'un stock d'armes et minutions au domicile d'un présumé grand braconnier à Odziba dans le Département de Djoué-Léfini.

Les publications, diffusions et rediffusions de ces pièces ont eu pour objectif principal, de dissuader des potentiels trafiquants et aussi d'informer le public des lois en vigueur portant sur la protection de la faune en République du Congo.

• Management

- Relance des Food for spirit pour encourager l'activisme du personnel,
- Renouvellement du contrat d'un consultant,
- Préparation des entretiens du reste du personnel,
- Le coordinateur poursuit sa formation en informatique pour améliorer sa capacité de travail

• Relations extérieures

Indicateurs

Nombre de rencontres		10	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la Collaboration	Collaboration sur affaire/formation en cours
08	0	0	02

. D'importantes rencontres ont été effectuées par la coordination au cours de ce mois de Juillet 2026.

Il s'agit de la Rencontre et échanges avec le Directeur Départemental de l'Economie Forestière du Pool pour un renforcement de collaboration et pour appui,

- ✓ Echanges avec le Directeur Départemental de l'Economie Forestière de la Cuvette Ouest sur un dossier d'individus arrêtés, jugés et condamnés dans son département
- ✓ Rencontre et échanges avec le chef de division Sûreté aux frontières, commandant des forces de police pour une prise de contact,
- ✓ Rencontre et échanges avec le Directeur du Bureau de l'Accord de Lusaka pour le renforcement de la collaboration et échanges sur les dossiers de trafic de produits pendant devant les juridictions
- ✓ Rencontre et échanges avec le nouveau Directeur de l'AILCE pour une prise de contact
- ✓ Le Directeur de l'Ecole National Supérieur de la Police
- ✓ Rencontre et échanges avec le Commandant de Région de Gendarmerie du Pool et son Adjoint dans le cadre d'une mission de collaboration;
- ✓ Chef d'Etat-Major de la région de gendarmerie du Pool.

Par ailleurs, plusieurs autres rencontres, ont eu lieu lors des missions des Juristes dans certains départements dans le cadre de nos activités, telles que :

- ✓ Rencontre avec monsieur le Procureur de la République près le Tribunal de Grande Instance d'Ewo ;
- ✓ Rencontre avec monsieur le Procureur de la République Près le Tribunal du TGI de Madingou
- ✓ Chef de service faune de la Bouenza assurant l'intérim du DD.

• Conclusion

Plusieurs activités ont été menées par le projet au cours du mois dont la saisie des armes et munitions mentionnées plus haut dans le cadre de la recherche d'un fugitif impliqué dans l'abatage d'un hippopotame dans le Réserve de Lésio-Luna. Nous multiplions nos efforts pour favoriser le découragement de tous ces individus ennemis de la faune.